



1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

Envoyé en préfecture le 17/12/2022
Reçu en préfecture le 17/12/2022
Publié le 
ID : 081-218103257-20221215-DELIB_42_2022-DE

DELIB 42-2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 15 décembre 2022 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19 Date de la convocation : 5/12/2022
En exercice : 19 Date d'affichage : 5/12/2022
Qui ont pris part à la délibération : 18

L'an deux mille vingt et deux et les 15 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fonségur sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Françoise BARBERI, Sylvie CALAS, Marie-France ALRIC, Arlette GLORIA, Christelle COURTOIS-SABARTHES
Messieurs Alain VEUILLET, Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Manuel GONCALVES, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Isabelle de VIVIES pouvoir à Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES, Mme Pascale PRADES pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, M. Claudian BRUN pouvoir à M. Paul SALVAN

Absent : Mme Maud FLAMANT

La séance débute à 20h00 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 septembre 2022**

Le Procès-verbal de la séance du 29 septembre dernier a été envoyé par voie dématérialisée en date du 03-10-2022 puis le 5-12-2022 avec les convocations et les demandes de modifications.

M. le maire propose à l'ensemble de l'assemblée d'approuver le procès-verbal tel qu'il a été rédigé par le secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (Pour : 12 , Contre : 4 , Abstentions : 2),

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

